opusdei.org

Qu’est-ce qu’une prélature personnelle ?

31/12/2003

Les prélatures personnelles sont des circonscriptions ecclésiastiques, prévues par le Concile Vatican II et par le Code de Droit Canonique, qui ont été constituées pour mener à bien, avec une grande souplesse, des tâches pastorales précises. Les fidèles des prélatures continuent d’appartenir aux Églises locales ou aux diocèses de leur domicile.

pdf | document généré automatiquement depuis https://opusdei.org/fr-ci/article/quest-ce-quune-prelature-personnelle/ (11/12/2025)